



Règlement Intérieur  
Saison 2022-2023

**Coordonnées du Club**

**Siège social** : Paris Cheer, 44 Boulevard Pasteur, 75015 PARIS

**Email** : [paris.cheerleaders@gmail.com](mailto:paris.cheerleaders@gmail.com)

**Site** : [www.paris-cheerleaders.com](http://www.paris-cheerleaders.com)

**Réseaux Sociaux** : [www.facebook.com/paris.cheerleaders](https://www.facebook.com/paris.cheerleaders)  
[www.instagram.com/paris.cheer](https://www.instagram.com/paris.cheer)

# REGLEMENT INTERIEUR

## A. Règlement pour les Equipes de Paris Cheer

- Conformément à la réglementation gouvernementale, tous les athlètes doivent suivre les conseils et consignes du gouvernement concernant le COVID. Les athlètes Worlds doivent avoir un schéma vaccinal complet. Les athlètes doivent suivre la politique COVID du club.
- Toute violation au code de conduite ou des règles d'équipe par un athlète ou un coach jugé suffisamment grave par le Conseil d'Administration peut entraîner soit l'exclusion, soit la suspension de cet athlète ou coach du club.
- Les athlètes doivent être inscrits au plus tard le jour de leur premier entraînement après la sélection ou après leur cours d'essai (le cas échéant). Le dossier complet, comprenant la cotisation, doit être rendu pour que l'athlète ait le droit de participer aux entraînements.
- La présence des athlètes compétitions aux entraînements et compétitions est obligatoire. Les absences devront faire l'objet d'un justificatif (certificat médical) et être signalées le plus tôt possible avant le début de l'entraînement par l'athlète (ou par son responsable légal s'il est mineur) **par écrit au coach de l'équipe.**

**Nous rappelons que les devoirs scolaires, réunions de famille, soirées et autres événements ne représentent pas des absences excusées. La réussite scolaire est très importante à nos yeux, cependant chaque athlète doit apprendre à gérer son temps et à s'organiser en fonction des engagements pris envers Paris Cheer.**

- Les absences **non justifiées** seront sanctionnées par le coach responsable de l'équipe.
- Une absence au dernier entraînement avant la compétition entraînera une exclusion de l'équipe pour la compétition.
- Le club fournira le calendrier d'entraînement au début de la saison. Chaque athlète est tenu de se rendre disponible et d'être libre de conflits pour tous les entraînements, compétitions et animations obligatoires de son équipe.
- Le coach se réserve le droit d'ajouter, modifier, ou annuler le planning, y compris les entraînements, les animations, les compétitions, et autres événements. En plus, la Mairie peut annuler un créneau à tout moment pour quelque raison que ce soit. Les annulations ou modifications du planning ne feront l'objet d'aucun remboursement.
- Le club se réserve le droit de changer la sélection des équipes représentant Paris Cheer au cours de l'année pour toute compétition s'il juge que la préparation et la maturité d'une équipe ne sont pas suffisantes pour lui permettre de représenter Paris Cheer. **Ces changements ne feront l'objet d'aucun remboursement.**
- Les athlètes doivent arriver à l'heure aux entraînements et être déjà en tenue d'entraînement. Les **retards** aux entraînements pourront faire l'objet d'une sanction.
- Tous les athlètes **mineurs** doivent-être accompagnés et récupérés par leurs responsables légaux aux entraînements, sauf s'ils sont autorisés à se rendre et à quitter les entraînements seuls. Pour cela, ils devront présenter une **autorisation parentale.**
- Si un athlète se blesse lors d'un entraînement, il/elle dispose de 4 jours pour informer le coach de son état de santé afin que celui-ci remplisse la déclaration d'accident auprès de l'assurance du club.
- Tout athlète **blessé** doit, si son état le permet, continuer d'assister aux entraînements, même sans pratiquer, pour observer. La reprise de l'entraînement ne se fera que sur présentation d'une attestation du médecin.

- Dans un esprit de générosité, nous avons toujours fortement encouragé les athlètes qui font partie des équipes de plus haut niveau à assister aux entraînements des équipes de niveaux inférieurs.
- Aucune remise ne sera accordée à tout athlète compétition qui rejoindra Paris Cheer plus tard dans la saison.
- Il est interdit de fumer pendant les entraînements, compétitions, animations et plus généralement, à chaque fois que l'athlète est en uniforme ou représente Paris Cheer.
- Les chewing-gums sont interdits pendant les entraînements, les animations et les compétitions pour des raisons évidentes de sécurité.
- Il est obligatoire d'avoir une paire de baskets blanches propres, utilisée uniquement en intérieur.
- Le club a une politique stricte en matière d'alcool et de substances illicites. Aucune consommation d'alcool ou de drogue n'est autorisée. Toute violation de cette politique dans quelque circonstance que ce soit peut entraîner une exclusion immédiate du club et de toutes ses activités. Ceci inclut les entraînements, les événements, les camps et tous les autres événements liés à Paris Cheer.
- Les comptes sur les réseaux sociaux des athlètes et des coaches doivent rester respectueux et refléter les valeurs de Paris Cheer. Le club se réserve le droit de retirer des athlètes pour des comportements ouvertement suggestifs, inappropriés ou illégaux publiés sur leurs réseaux sociaux.
- Tous les athlètes et les coaches doivent adhérer à la politique contre le harcèlement et le harcèlement sexuel de Paris Cheer. Toute violation de cette politique peut entraîner une exclusion immédiate du club et de tous les événements liés au club. Les athlètes doivent suivre la politique de comportement respectueux du club.
- Tous les coaches doivent fournir un extrait de casier judiciaire vierge.
- **Les motifs suivants peuvent entraîner la non-participation aux compétitions ou aux entraînements, à l'appréciation du coach :**
  - La violation de n'importe laquelle des règles établies ci-dessus.
  - La violation d'une règle d'équipe.
  - Le manque d'assiduité (aucune absence **non justifiée** ne sera acceptée).
  - Un mauvais comportement lors des entraînements ou autres événements officiels.
  - Le manque d'esprit d'équipe.
  - Le non-respect des règles de sécurité, des consignes, de ses camarades ou des coaches.
  - Un niveau insuffisant.
  - La non-participation aux collectes de fonds.

## B. Cotisation et Paiements

- Tous les athlètes devront s'acquitter de la cotisation annuelle, les frais de compétitions et le chèque de caution pour l'uniforme.
- **Les frais de compétitions indiqués ne sont qu'une estimation.** Ce montant peut être plus élevé ou inférieur. S'il est plus élevé, les athlètes devront payer plus. S'il est inférieur, les athlètes seront remboursés. Il peut y avoir des changements inattendus dans les frais en raison des crises globales.
- Les frais de compétitions comprennent les frais d'inscription, d'hébergement (si besoin), les frais de

coachs, les frais de déplacement des accompagnateurs, les frais administratifs. Pour certaines compétitions, les frais de transport sont inclus. Les repas ne sont pas inclus.

- Les frais de Worlds ne comprennent pas le prix du vol. Le vol est à la charge de l'athlète.
- La cotisation est à régler par achat sur notre site HelloAsso dédié selon l'échelonnement de paiement. Les frais de compétition sont à régler par achat sur notre site HelloAsso dédié selon l'échelonnement de paiement.
- La cotisation peut être réglée par chèque à l'ordre de « Paris Cheerleaders » pour ceux qui veulent régler en plusieurs fois. Tous les chèques **devront** être remis ensemble au plus tard le premier entraînement avec les documents d'inscription et seront encaissés par l'association conformément à l'échelonnement **le 15 de chaque mois**. La totalité de la cotisation doit être payée avant janvier.
  - **Tous les chèques devront inclure lisiblement le nom complet de l'athlète et l'objet du paiement sur le dos.**
  - **Exemple : GORGEON, Chloé – COTISATION**
- Le chèque de caution doit être remis au plus tard le premier entraînement avec les documents d'inscription. Il faut écrire le nom complet de l'athlète et la mention « caution uniforme » sur le dos du chèque. Le montant pour chaque équipe est indiqué dans la grille de cotisation.
- **Toute inscription tardive reçue après le 30 octobre sera majorée de 30 €.**

#### **La cotisation comprend :**

- Les cours de cheerleading
- Les frais de location des gymnases
- La formation des coachs
- L'assurance du club
- Les frais de la chorégraphie et musique compétition
- Les frais de coachs invités
- Le t-shirt d'entraînement
- Le prêt d'un uniforme
- Le crop, le short et le bow
- Les frais administratifs du club

**AUCUN REMBOURSEMENT DE LA COTISATION ET FRAIS DE COMPETITION NE SERA ACCORDE.**

### **C. Collecte de fonds**

La collecte de fonds est une obligation pour chaque athlète. Elle permet au club de fournir des services et un coaching de qualité tout en gardant une faible cotisation. Elle permet également, dans la mesure du possible, à nos athlètes de remplir leur cagnotte pour les compétitions internationales. Il y aura pendant l'année plusieurs occasions de faire des collectes de fonds.

Le cheerleading d'animation (sideline cheerleading) est un aspect important du sport et un cadre important dans lequel les athlètes pourront s'entraîner à performer devant un public avant les compétitions.

### **D. Événements et Compétitions**

#### **Comportement**

Tous les athlètes et leurs supporters portant le nom de Paris Cheer représentent le club et

doivent représenter dignement l'image et les valeurs de Paris Cheer. Les athlètes sont responsables des spectateurs qu'ils invitent aux événements, et de leur comportement.

Lors des compétitions et autres événements, tout athlète ne respectant pas les règles où se comportant d'une manière non compatible avec l'image et les valeurs de Paris Cheer sera immédiatement exclu et renvoyé chez lui, si possible. Le club entamera alors la procédure d'exclusion.

### **Voyages**

Afin de conserver des frais par athlètes faibles, le club organisera un, et un seul, mode de transport. Il relève de la responsabilité de l'athlète de s'assurer de sa disponibilité au moment du départ prévu. Si un athlète ne peut pas se rendre à l'endroit du départ et à l'heure, il sera de sa seule responsabilité de se rendre à ses frais à l'endroit de l'événement à l'heure.

Les déplacements à l'intérieur du réseau de transport parisien (NAVIGO) sont aux frais de l'athlète.

## **E. Uniformes**

Les uniformes sont de la propriété du club et sont partagés entre les athlètes. Un chèque de caution est demandé à chaque athlète au prêt de l'uniforme. Ce chèque sera retourné à l'athlète ou détruit à la fin de la saison si l'uniforme est retourné en bon état. Si l'uniforme est abîmé, n'a pas été rendu dans les temps, ou a été égaré par l'athlète, le club encaissera le chèque.

Les athlètes sont autorisés à porter leur uniforme aux événements de Paris Cheer, et à ces événements uniquement. Les athlètes qui ne respectent pas cette règle risquent l'exclusion de l'équipe.

**Les chèques de caution sont demandés avec le dossier d'inscription. Les uniformes doivent être retournés avant le 1 juillet 2023. Après cette date le chèque sera encaissé.**

## **F. BAND**

Afin de faciliter la communication entre les équipes et leurs entraîneurs, nous utiliserons l'application « BAND ». Cette application est sécurisée et n'est connectée à aucune autre plateforme de médias sociaux telle que Facebook.

Il y a deux groupes pour chaque athlète. Il y a un groupe pour tout le club. Également, chaque entraîneur organisera un groupe distinct sur l'application Band pour ses équipes respectives. Il est de la responsabilité des athlètes de s'assurer de leur participation sur cette application.

## **G. Remboursements**

Les demandes de remboursement pour les frais engagés au service du club doivent être effectuées avant le 30 juin 2023.

Tous les articles achetés par le club doivent être réclamés avant le 30 juin 2023, date à laquelle ils deviendront la propriété de Paris Cheer.